



SERVICES-CONSEILS EN
RESSOURCES HUMAINES

Pour attirer et retenir vos talents

Dans un contexte de pénurie de main d'œuvre, trouver les candidats qui rencontrent vos exigences est un défi colossal. Les retenir à long terme peut sembler illusoire, mais c'est possible d'y arriver avec des techniques qui généreront l'engagement des employés.

Plusieurs études scientifiques démontrent que les employés engagés sont non seulement plus productifs (22 % plus productifs en moyenne), mais causent aussi moins d'accidents de travail, font moins d'erreurs et ont des taux d'absentéisme et d'attrition moins élevés.

Services offerts

Nouveaux employés

Planification des effectifs

Embauche saisonnière et internationale

Programmes d'intégration
des nouveaux employés
(onboarding)

Implantation de SIRH
(systèmes d'information sur
les ressources humaines)

Analyse de rémunération

Sondage de rétention
(stay interviews)

Tous les employés

Programmes de **gestion de la performance**

Plan de **développement des compétences en leadership**

Programmes de mentorat

Programmes de **succession/relève**

Sondage de satisfaction
auprès des employés

Programmes de reconnaissance

Activité de **consolidation d'équipe** (team building)

Savez-vous que

les entreprises de
10 employés et plus
**doivent se conformer
à certaines lois?**

Êtes-vous ...

... conformes à la loi sur l'équité salariale?

La loi oblige les employeurs de 10 employés ou plus à assurer l'équité et à remplir le formulaire de déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale (DEMES) à chaque année.

Si l'employeur ne respecte pas les règles, il s'expose à **des amendes de 1 000 \$ à 45 000 \$** pour une première infraction.

... conformes à la loi sur le harcèlement et la discrimination en milieu de travail?

L'employeur a l'obligation mettre en place une politique, un processus de traitement des plaintes et des mesures pour prévenir la violence, le harcèlement et la discrimination.

Si l'employeur omet de prendre les moyens appropriés, il s'expose, en cas de plainte, à des **mesures punitives du tribunal administratif** (CNESST).

... conformes à la loi sur la protection des renseignements personnels?

Applicable à toutes les organisations du Québec, peu importe leur taille. Une politique doit être écrite et rendue accessible.

Si l'employeur n'est pas conforme, il s'expose à **des sanctions pouvant atteindre jusqu'à 2 % du chiffre d'affaires**.

LLG RH est en mesure d'aider votre organisation à se conformer aux lois ci-haut mentionnées, ainsi qu'à plusieurs autres.

**Contactez-nous à rh@groupe.llg.com
pour une évaluation de vos besoins.**